

## DECLARATION D'UN ETABLISSEMENT INDUSTRIEL DE CLASSE II ET III (version 2025)

**Je soussigné(e)**

Nom:

E-mail:

Prénom:

Tél/gsm:

**en qualité de:**
 chef d'établissement chef du service de contrôle physique conseiller en prévention autre:
**Introduit une demande :**
 d'autorisation initiale (première déclaration) de prolongation d'autorisation de modification d'autorisation
**N° de référence et date d'échéance de l'autorisation actuelle valide** (en cas de prolongation/modification):

**En cas de modification:**
 ajout de source(s) radioactive(s) changement de pratique (autre utilisation d'une source/d'un appareil déjà autorisé(e)) renouvellement de source(s) radioactive(s) (de caractéristiques identiques) modification technique (infrastructure, aménagement, dispositifs de sûreté...) élimination de source(s) radioactive(s) modification administrative (dénomination, chef d'établissement,...) ajout de générateur(s) de rayonnements modification de la valeur R changement de générateur(s) de rayonnements modification du système de sécurité radiologique élimination de générateur(s) de rayonnements modification organisationnelle (méthodes de travail, d'exploitation...)

Description de la modification:

**Déclare vouloir exploiter ou poursuivre l'exploitation d'un ou d'une**
 établissement de classe IIA établissement de classe II établissement de classe III installation mobile (exploitation de la/des source(s) dans un véhicule) activité temporaire ou occasionnelle

(utilisation sur chantier en dehors de l'établissement)

période d'activité :

**Date prévue de la mise en exploitation des installations (modifiées):**
**Par l'entreprise:**
**Coordonnées du chef de service de contrôle physique :**
Numéro d'entreprise (BCE)<sup>1</sup>:

BCE \_ \_ \_ \_ \_

Nom de l'entreprise:

E-mail:

 idem demandeur autre: Nom:

Prénom:

Fonction:

Tél/Gsm:

E-mail:

**Pour le siège d'exploitation (établissement)**
Numéro d'unité d'établissement<sup>2</sup>:

UE \_ \_ \_ \_ \_

Adresse (comme repris dans le BCE):

Rue:

N°:

Code postal :

Commune:

**Lieu de stockage ou de parking de la/des source(s) dans le cas d'une installation mobile ou d'activités temporaires ou occasionnelles (lors de sa/leur non-utilisation) :**

<sup>1</sup> Un numéro d'entreprise est attribué à chaque entreprise lors de son inscription dans la Banque Carrefour des Entreprises (BCE). L'utilisation de ce numéro est une obligation légale. Ce numéro est une identification unique de l'entreprise et se compose de 10 chiffres, le premier étant un 0 ou un 1. Le nom de l'entreprise repris ci-dessus doit être celui indiqué dans la BCE. Voir : [Recherche dans la Banque-Carrefour des Entreprises \(BCE\) | BCE Public Search \(fgov.be\)](#)

<sup>2</sup> Chaque unité d'exploitation en Belgique de l'entreprise reçoit également un numéro unique lors de son inscription à la Banque Carrefour des Entreprises (BCE). Il est différent du numéro d'entreprise et est également composé de 10 chiffres. Le premier est compris entre 1 et 8. Ce numéro est transférable d'une unité à l'autre, par ex : lors d'une fusion ou d'une reprise. Le nom indiqué ci-dessus doit être identique à celui figurant dans la BCE.

Rue:  
 N°:  
 Code Postale :  
 Commune :

**Sécurité – Valeur R** (pas d'application si uniquement des RX)

La valeur R la plus élevée : \_\_\_\_  
 calcul de la valeur R est ajouté en annexe  
 calcul de la valeur R est ajouté au plan de sécurité  
 calcul est inchangé et a déjà été transmis plus tôt

**Plan de sécurité** (pas d'application si uniquement des RX)

pas d'application ( $R < 1$ )  
 transféré à RAMAS@fanc.fgov.be ( $R \geq 1$ )  
 Date de l'envoi du plan de sécurité : \_\_/\_\_/\_\_ (à remplir)  
 inchangé et déjà été transmis plus tôt  
 sera transmis ultérieurement (disposition transitoire applicable en cas de changement)

**Adresse de facturation**

adresse du siège social  
 adresse de l'établissement  
 adresse d'un autre unité d'établissement :  
 UE \_ \_ \_ \_ \_ (N° BCE)  
 Adresse :  
 Code Postal :  
 Commune :

**Personne de contact pour la facturation :**

Nom:  
 Tél/gsm:  
 E-mail:  
 j'accepte de recevoir les factures par e-mail  
 E-mail pour la facturation:

**M'engage à:**

souscrire une police d'assurance couvrant les responsabilités civiles résultant des activités nucléaires;

conclure, avant la mise en service, une convention avec l'ONDRAF réglant les aspects qui relèvent de sa compétence, et à respecter les obligations administratives, techniques et financières que en découlent;

**Déclare que:**

les données ci-dessus relatives à l'identification de l'exploitant sont correctes et conformes aux données reprises dans la BCE;

les renseignements et documents techniques à fournir conformément à l'article 7.2/8.2 et le cas échéant les articles 5.7.1 et/ou 5.7.2 de l'arrêté royal du 20 juillet 2001 relatif à la protection contre les rayonnements ionisants (RGPRI) sont correctes et complètes.

**Date:**
**Signature du demandeur:**

**L'expert en contrôle physique déclare avoir examiné les renseignements et documents fournis dans le cadre de cette demande, les estimer complets et d'une valeur technique adéquate avec le niveau de risques radiologiques associés au projet et les approuver.**

**Nom:**
**Date:**
**Signature:**
**JUSTIFICATION DE MA DEMANDE** (art. 20 de l'AR du 20/07/01)

**INVENTAIRE A AUTORISER<sup>3</sup>**
**A. Caractéristiques et destination des sources radioactives :**

Sources radioactives scellées <sup>4</sup>					
Nombre	Radionucléide	Activité max/source (MBq)	Référence du certificat de source <sup>5</sup>	Fabricant <sup>6</sup> / self-made	Utilisation - Référence <sup>(*)</sup>

(\*) TABLE A : REFERENCE SOURCES RADIOACTIVES SCÉLLÉES

Réf.	Utilisation	Réf.	Utilisation	Réf.	Utilisation
A001	Irradiateur sanguin	A013	Radiographie industrielle <sup>7</sup>	A025	Stockages dans le cadre des activités temporaires ou occasionnelles
A002	Hors d'usage	A014	Inspection	A026	Détection de corps étrangers
A003	Chromatographie	A015	Ion-Mobility Spectrometry (IMS)	A027	Positionnement
A004	Mesure de concentration	A016	Etalonnage	A028	Analyse de procédés
A005	Source de contrôle	A017	Echantillonnage d'air	A029	Détecteur de fumée
A006	Datation	A018	Mesure de la teneur en cendre	A030	Détection de traces
A007	Mesure de débit	A019	Mesure de niveau	A031	Élimination de charges statiques
A008	Démonstration	A020	Recherche	A032	Stérilisation/irradiation
A009	Mesure de densité	A021	Allumage	A033	Contrepoids
A010	Mesure d'épaisseur	A022	Formation	A034	Mesure d'humidité
A011	Distribution	A023	Formation et recherche	A035	Autre (à spécifier dans notes)
A012	Mesure de masse	A024	Stockage de produits de consommation		

Notes et remarques:

Sources radioactives non-scéllées			
Radionucléide	Activité totale (MBq)	Forme	Utilisation - Référence (**)
		<input type="checkbox"/> liquide <input type="checkbox"/> gaz <input type="checkbox"/> autre:	
		<input type="checkbox"/> liquide <input type="checkbox"/> gaz <input type="checkbox"/> autre:	
		<input type="checkbox"/> liquide <input type="checkbox"/> gaz <input type="checkbox"/> autre:	
		<input type="checkbox"/> liquide <input type="checkbox"/> gaz <input type="checkbox"/> autre:	
		<input type="checkbox"/> liquide <input type="checkbox"/> gaz <input type="checkbox"/> autre:	

(\*\*) TABLE B: REFERENCE SOURCES RADIOACTIVES NON-SCÉLLÉES

Réf.	Utilisation	Réf.	Utilisation	Réf.	Utilisation
B001	Hors d'usage	B006	Manipulations en vue de l'expédition	B010	Stockages dans le cadre des activités temporaires ou occasionnelles
B002	Démonstration	B007	Manipulations en vue de la préparation de l'expédition ainsi que dans le cadre de l'utilisation interne	B011	Stockage de produits de consommation
B003	Distribution	B008	Manipulations dans le cadre de l'utilisation interne	B012	Analyse de procédés
B004	Recherche	B009	Formation et recherche	B013	Autre (à spécifier dans notes)
B005	Formation				

Notes et remarques:

**B. Caractéristiques et destination des appareils :**

<sup>3</sup> A préciser dans le cas d'une modification si l'inventaire indiqué décrit juste les sources/appareils ajoutés/modifiés ou reprend toutes les sources/appareils de l'établissement modifiés.

<sup>4</sup> Sans préjudice de l'article 12 du RGPRI, l'inventaire sollicité peut planifier une certaine marge de sécurité pour tenir compte de l'évolution des besoins en cours d'exploitation (autorisation enveloppe). Les mesures de protection/sûreté mentionnées dans la présente demande doivent prendre en compte la gestion de cette marge (en nombre et activité). Si l'activité n'est pas (encore) exactement connue ou s'il est susceptible d'y avoir certaines variations par exemple lors du renouvellement d'une source durant la période de validité de l'autorisation, notamment pour les nucléides à temps de demi-vie court, mentionner un ordre de grandeur (ex : 0;01 MBq, 10 MBq, 100GBq, 1 TBq...).

<sup>5</sup> Si déjà connu.

<sup>6</sup> Nom du fabricant et/ou de l'installation (accélérateur, irradiateur, ...) utilisée pour produire cette source scellée.

<sup>7</sup> Ce type d'utilisation ne doit être choisi que si l'Arrêté Royal Radiographie Industrielle s'applique.

## Appareils à rayonnement X

Nombre d'appareils	Nombre de tubes RX par appareil	Tension max. (kV)	Type ou marque et modèle <sup>8</sup>	Utilisation - Référence <sup>(***)</sup>

(\*\*\*) TABLE C : REFERENCE DES APPAREILS A RAYONNEMENT X

Réf.	Utilisation	Réf.	Utilisation	Réf.	Utilisation
C001	Inspection back-scatter (open beam)	C013	Triage industrielle	C025	Développement, fabrication, tester, démonstration, maintenance
C002	Irradiateur sanguin	C014	Inspection		
C003	Hors d'usage	C015	Implanteur d'ions	C026	Détection de corps étrangers
C004	Contrôle de cargo/bagages/lettres/paquets	C016	Etalonnage	C027	Imagerie post mortem
C005	Mesure de débit	C017	Soudure	C028	Microscopie électronique à balayage
C006	Granulométrie	C018	Traitement de matériaux	C029	Microscopie électronique à transmission
C007	Mesure de densité	C019	Analyse de matériaux	C030	Inspection de fret
C008	Mesure d'épaisseur	C020	Mesure de la teneur en cendre	C031	Recherche scientifique
C009	Mesure de masse	C021	Mesure de niveau	C032	Spectroscopie photoélectronique par rayons X (XPS)
C010	Technologie semi-conducteur	C022	Formation	C033	Diffraction par rayons X
C011	Tomodensitométrie industrielle (CT)	C023	Formation et recherche	C034	Fluorescence X
C012	Radiographie industrielle <sup>9</sup>	C024	Recherche		Autre (à spécifier dans notes)

Notes et remarques:

Accélérateurs					
Nombre	Type	Tension max. (MV)	Energie max. (MeV)	Type de particules accélérées	Utilisation - N° de référence <sup>(****)</sup>
	<input type="checkbox"/> cyclotron <input type="checkbox"/> linéaire <input type="checkbox"/> autre:			<input type="checkbox"/> photons <input type="checkbox"/> électrons <input type="checkbox"/> protons <input type="checkbox"/> ions	
	<input type="checkbox"/> cyclotron <input type="checkbox"/> linéaire <input type="checkbox"/> autre:			<input type="checkbox"/> photons <input type="checkbox"/> électrons <input type="checkbox"/> protons <input type="checkbox"/> ions	
	<input type="checkbox"/> cyclotron <input type="checkbox"/> linéaire <input type="checkbox"/> autre:			<input type="checkbox"/> photons <input type="checkbox"/> électrons <input type="checkbox"/> protons <input type="checkbox"/> ions	
	<input type="checkbox"/> cyclotron <input type="checkbox"/> linéaire <input type="checkbox"/> autre:			<input type="checkbox"/> photons <input type="checkbox"/> électrons <input type="checkbox"/> protons <input type="checkbox"/> ions	
	<input type="checkbox"/> cyclotron <input type="checkbox"/> linéaire <input type="checkbox"/> autre:			<input type="checkbox"/> photons <input type="checkbox"/> électrons <input type="checkbox"/> protons <input type="checkbox"/> ions	
	<input type="checkbox"/> cyclotron <input type="checkbox"/> linéaire <input type="checkbox"/> autre:			<input type="checkbox"/> photons <input type="checkbox"/> électrons <input type="checkbox"/> protons <input type="checkbox"/> ions	

(\*\*\*) TABLE D : REFERENCE DES ACCELERATEURS

Réf.	Utilisation	Réf.	Utilisation	N° référence	Utilisation
D001	Hors d'usage	D005	Analyse de matériaux	D009	Inspection de fret
D002	Technologie des semiconducteurs	D006	Production d'un seul isotope	D010	Autre (à spécifier dans notes)
D003	Soudure	D007	Production de multiples isotopes		
D004	Traitement de matériaux	D008	Protonthérapie		

Notes et remarques:

<sup>8</sup> Si déjà connu.<sup>9</sup> Ce type d'utilisation ne doit être choisi que si l'Arrêté Royal Radiographie Industrielle s'applique.

### C. Organisation du contrôle physique

Le chef du service de contrôle physique, est-il un expert agréé en contrôle physique ?

**Oui** → nom de l'expert:

→ organisation du rôle de garde (par qui et comment):

**Non** → nom et autre fonction du chef de ce service:

→ nom de l'organisme agréé en contrôle physique:

**L'exploitant s'engage à ce que l'agrément de l'expert en contrôle physique qui effectue les visites légales et mis à disposition par l'organisme agréé, couvre l'ensemble des risques de son établissement.**

Position dans l'organigramme de l'établissement de service de contrôle physique:

Organigramme<sup>10</sup> ajouté en annexe

Description de l'organisation du service en fonction des diverses zones contrôlées et/ou pratiques de l'établissement (le cas échéant, le nom et le domaine de responsabilité des divers agent de radioprotection):

Ce service, fait-il partie d'un service commun de contrôle physique?

Non

Oui - Référence de l'approbation AFCN:

### D. Mesures de protection et/ou de sûreté radiologique<sup>11</sup>

### E. Personnes exposées

Y a-t-il des personnes professionnellement exposées?

Non

Oui, nom du médecin agréé chargé de la surveillance médicale des travailleurs:

Y a-t-il des personnes potentiellement exposées mais qui ne sont pas considérées comme professionnellement exposées ?

Non  Oui

Y a-t-il des personnes d'entreprises extérieures qui pourraient (potentiellement) être exposées?

Non

Oui, un contrat entre le demandeur et l'entreprise extérieure décrivant le partage des rôles et des responsabilités dans le cadre de la radioprotection et de la sûreté sera établi.

<sup>10</sup> La relation directe entre le chef du Service de contrôle physique et le chef d'entreprise/la personne chargée de la gestion journalière doit être précisée.

<sup>11</sup> Leurs performances doivent être fonction de l'importance des risques qu'elles doivent limiter/éviter. Ajoutez éventuellement l'analyse de risque.

**F. Mesures pour le respect des normes de base (article 20 du RGPRI) et organisation du suivi dosimétrique<sup>12</sup>****G. Qualification et compétence des personnes qui manipuleront et/ou utiliseront les sources/appareils****H. Implantation<sup>13</sup>****I. Déchets radioactifs<sup>14</sup>**

Est-ce que vous envisagez de produire des déchets radioactifs et/ou des matières contaminées?

- Non  
 Oui, un sous-dossier est joint à cette demande (art. 5.8 du RGPRI)<sup>15</sup>  
 Oui, l'information est jointe ici :

Comment et où (à mentionner au point H ci-dessus) s'effectuera le stockage des sources en attente d'évacuation?

Un contrat avec le fournisseur est-il prévu pour la reprise de la/des sources après usage ?

- Oui  
 Non

Je souhaite demander un entreposage pour décroissance pour une période de plus de 5 ans pour des sources/substances radioactives pour lesquelles aucune utilisation n'est prévue dans l'établissement :

- Non  
 Oui, un inventaire des substances radioactives pour lesquelles une prolongation de l'entreposage pour décroissance est désirée, indiquant la description, la justification, la quantité, la composition physico-chimique et radiologique et le délai de libération prévu, est joint à cette demande.

**J. Rejets<sup>16</sup>**

<sup>12</sup> Dosimétrie individuelle externe et/ou interne ou méthodes alternatives (notamment surveillance du lieu de travail). Attention : le cas des personnes potentiellement exposées doit être pris en compte.

<sup>13</sup> Bref descriptif et plan d'implantation à joindre en annexe

<sup>14</sup> Pas d'application pour ce qui concerne l'exploitation d'appareils RX.

<sup>15</sup> Le niveau de détail de ce dossier doit faire l'objet d'une approche graduée en fonction du volume et de l'activité des déchets susceptibles d'être présents dans l'établissement.

<sup>16</sup> Pas d'application pour ce qui concerne l'exploitation d'appareils RX.

Est-ce que vous envisagez de rejeter des effluents radioactifs sous forme liquide ou gazeuse?

- Non
- Oui, à l'égout
- Oui, direct en eau de surface
- Oui, en concentration supérieure à celle fixée par le RGPRI. La nature et les quantités envisagées, ainsi qu' un rapport sur les incidences radiologiques des rejets sous forme liquide ou gazeuse sont annexés à la présente demande.

#### K. Rapport des accidents les plus graves<sup>16</sup>

L'activité totale attendue dans l'établissement sera-t-elle supérieure à la valeur spécifiée à l'art. 7.2.7 du RGPRI ?

- Non
- Oui, un rapport décrivant les accidents les plus graves susceptibles de survenir au sein de l'installation et évaluant leur probabilité et les conséquences prévisibles pour la population et les travailleurs est annexé à la présente demande.

#### L. Sous-dossier démantèlement<sup>16</sup>

- Pas d'application
- Un sous-dossier démantèlement est joint à cette demande (art. 5.8 du RGPRI)<sup>17</sup>
- L'information est jointe ici :  
Quelles sont les mesures prévues lors de la conception, de la construction et de l'exploitation, le cas échéant de la modification envisagée, de l'établissement pour faciliter son démantèlement ultérieur ?

Quelles sont les quantités attendues de déchets radioactifs provenant de ce démantèlement ?

#### M. Radiographie industrielle

Cette demande concerne-t-elle l'exécution de la radiographie industrielle ?

- Non
- Oui, l'information suivante est jointe à cette demande:
  - Les normes de conception, fabrication et utilisation auxquelles les appareils de gammagraphie et leurs accessoires satisfont, ainsi que, le cas échéant, une proposition d'éventuelles limitations d'utilisation.
  - La qualification et la compétence du personnel chargé du rechargement de sources scellées dans des conteneurs de gammagraphie ou des réparations de conteneurs de gammagraphie et de leurs accessoires si ces activités sont réalisées par le demandeur lui-même.
  - Une estimation réaliste des doses attendues aux radiologues industriels dans des conditions normales ainsi qu'en cas d'exposition potentielle lors d'événements significatifs tels que la perte de contrôle d'une source, la défaillance d'un dispositif de sûreté ou d'autres événements.
  - Une estimation réaliste des doses attendues aux membres de l'équipe d'intervention dans tous les différents scénarios d'accident prévisibles.

<sup>17</sup> Le niveau de détail de ce dossier doit faire l'objet d'une approche graduée en fonction du volume et de l'activité des déchets susceptibles d'être créés lors du démantèlement.